



Envoyé en préfecture le 19/03/2026

Reçu en préfecture le 19/03/2026

Publié le **19 MARS 2026**

ID : 032-253200240-20260317-2026_183-DE

DÉLIBÉRATION 2026-183

Nombre de membres en exercice : 68
Nombre de membres présents lors de la délibération : 8
Nombre de membres ayant donné procuration :
Nombre de membres remplacés par leurs suppléants : 1
Date de convocation : 12/03/2026
Date d'envoi à la SP de condom : 19/03/2026
Date de publication : 19/03/2026
Votes contre :
Votes pour : 8
Abstentions :

L'an deux mille vingt-six et dix-sept mars à huit heures et demie, le Comité Syndical Armagnac Ténarèze, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en son siège Z.I."Lauron" - Route de Nogaro - 32800 EAUZE, sous la présidence de **Monsieur Nicolas MELIET**, Président

Présents : Mme ARSLANIAN Geneviève, Mme BRIANE Huguette, Mr JORIEUX Michel, Mr MELIET Nicolas, Mr MILLIEZ Philippe, Mme MONGIS Nadine, Mr QUINTILLA Christophe, Mr RENARD Jean-Pierre

Excusés remplacés par : Mr CAZZOLA Bruno remplacé par Mr MILLIEZ Philippe.

Absents excusés: Mr ALBINET David, Mr BEGUE Christophe, Mr BOUE Guy, Mr CAZES Jérôme, Mr CAZZOLA Bruno, , Mme CLAVE Gabrielle, Mme COLLADELLO Marie-Claire, Mme DELLA VALLE Valérie, Mme DESPAX Nelly, Mr DUBOUCH Joël, Mme ESPERON Patricia, Mr ESPIAU Joël, Mr FARGUES Jean-Bernard, Mr KUTCHUKIAN Grégoire, Mr LABURTHE Michel, Mr LUSSAGNET Wilfried, Mr MEYROUS Jérôme, Mme NEGRINI Régine, Mme PENA Roselyne, Mme PETITJEAN Marion, Mr PIQUEMAL Vincent, Mr TOURNE Jean-Pierre, Mme TOURNIER Elisabeth. .

Absents: Mr AXMANN Roland, Mr BELLOT Daniel, Mr BENJADDI Miloud, Mr BÉYRIES Philippe, Mr BEZERRA Gérard, Mr CECEILLE Gérard, Mme CHIVA Amandine, Mme DHAINAUT Annie, Mr DONA Edouard, Mr DULERM Pierre, Mr DURAND Georges-Manuel, Mr FALTRAUER Franck, Mr FASOLO Robert, Mr FERNANDEZ Xavier, Mr GABAS Michel, Mr GIACOMAZZI Stéphane, Mr GOURGUES Gérard, , Mme GRILLON Hélène, Mr JAUMAIN Jérôme, Mme LABORDE Marie-Clémence, Mme LACAVE Delphine, Mr LAFFORGUE Mathieu, Mr LAFORE Michael, Mr LAMORT Pierre, Mme LANEQUE Valérie, Mr LANSMANT Sébastien, MAO Jean-Pierre, Mme MONDIN SEAILLES Christiane, Mr MONTARET Jérôme, Mr MINIAYLO Pierre, Mr PHILIP Alain, Mme PINSOLLES Nicole, Mr ROBERT François, Mr ROZES Xavier, Mr SAINT-MARTIN Joël, Mr SCARAVETTI Henri, Mme SOLARY Jacqueline, Mr TIMOTHEE Frédéric.

Participants sans droit de vote : Mr BOURDIOL Nicolas, DST, Mme CAMPAGNOLLE Dorothée, DGS.

Secrétaire de séance : Mr Christophe QUINTILLA

Considérant que le Comité syndical régulièrement convoqué le 4 mars 2026 n'a pas pu se réunir le 11 mars 2026 faute de quorum,

Considérant que le Comité syndical a été à nouveau convoqué le 12 mars 2026 à la date du 17 mars 2026, soit dans un intervalle d'au moins trois jours, et qu'aucune condition de quorum n'est requise,

Le Président déclare en ouverture de séance que le Conseil syndical peut régulièrement se réunir pour délibérer sur l'ordre du jour.

Effacement de dettes

Le Président informe l'Assemblée,

Le SGC de Condom a saisi le syndicat de la situation de Mr Philippe CUVELIER dont la créance s'élève à 311.82 €.

Une mesure d'effacement totale de sa dette a été décidée par la commission de surendettement du 28 octobre 2025 pour traiter de son problème de surendettement.

De même, Le Tribunal de Commerce d'Auch a prononcé la clôture des opérations de la liquidation judiciaire de CTL Informatique (SARL) située à Vic-Fezensac pour insuffisance d'actif. Il est donc nécessaire d'effacer sa dette envers le Syndicat Armagnac Ténarèze pour un montant de 350.37 €.

Il est donc demandé au Conseil syndical de se prononcer sur l'effacement de ces dettes cumulées d'un montant de 662.19 €, qui sera imputé au budget de l'Eau au compte 6542 « *Créances éteintes* ».

Oui cet exposé et après en avoir délibéré,

Le Conseil syndical décide à l'unanimité d'effacer la dette Mr Philippe CUVELIER telle qu'arrêtée par le SGC de Condom **pour un montant de 311.82 €** et la dette de CTL Informatique (SARL) telle qu'arrêtée par le SGC de Condom **pour un montant de 350.37 €**,

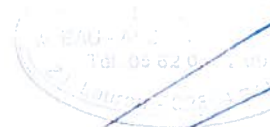
Et d'imputer la dépense totale de **662.19 €** au compte 6542 « *Créances éteintes* » du budget de l'Eau.

Ainsi fait et délibéré en séance publique aux jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Fait à EAUZE, le 17 mars 2026

Le Président,



Nicolas MELIET